

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

### Séance du 28 mai 2020

L'an deux mil vingt, le vingt-huit mai à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Chouzelot s'est réuni au lieu habituel des séances, après convocation légales du 23 mai 2020, sous la présidence de Monsieur Christian MESNIER, maire, pour la session ordinaire du mois de mai.

- . **Présents** : Christian MESNIER, Claudine GUINET, Marie-Jeanne JEANNIN, Sylvie PERRIN, Danielle STADELMAN, Thierry GUINET, Malory GALMICHE, Vincent GUINET, Gregory MARMET, Didier BAILLY et Sébastien MÂLE,
- . **Absent**: \
- . **Secrétaire de séance** : Thierry GUINET

Monsieur le Président déclare la séance ouverte.

#### Désignation des représentants au SIPO

Le Maire propose de procéder à la désignation de 4 représentants au Syndicat Intercommunal du Pays de Quingey.

Sont élus à l'unanimité des présents, soit 11 voix Pour :

- | <u>Titulaires</u>   | <u>Suppléants</u>      |
|---------------------|------------------------|
| . Christian MESNIER | . Marie-Jeanne JEANNIN |
| . Sylvie PERRIN     | . Malory GALMICHE      |

#### Délégation de fonctions aux adjoints

M. le Maire informe qu'il va déléguer aux trois adjoints les fonctions suivantes :

- . 1<sup>er</sup> Adjoint : Thierry GUINET  
Forêt ; Chemins, Routes, Entretien du village, Sécurité
- . 2<sup>ème</sup> Adjoint : Sylvie PERRIN  
Finances, Social, CCAS, Informations, Communications
- . 3<sup>ème</sup> Adjoint : Didier BAILLY  
Bâtiments communaux, Environnement, Urbanisme

M. le Maire précise que les arrêtés de délégation de fonction correspondants seront établis prochainement avec effet au 24 mai 2020.

#### Composition des commissions

- . Commission de Thierry GUINET  
Claudine GUINET, Vincent GUINET, Gregory MARMET
- . Commission de Sylvie PERRIN  
Claudine GUINET, Marie-Jeanne JEANNIN, Danielle STADELMANN, Malory GALMICHE, Sébastien MÂLE
- . Commission de Didier BAILLY  
Claudine GUINET, Marie-Jeanne JEANNIN, Danielle STADELMANN, Malory GALMICHE, Sébastien MÂLE, Vincent GUINET, Gregory MARMET

#### Indemnités des Elus

Sur proposition du Maire, le Conseil décide à l'unanimité, soit 11 voix Pour, de maintenir les taux des indemnités des élus de la précédente équipe municipale.

Le régime indemnitaire des élus qui prendra effet à compter du 24 mai 2020 est donc le suivant :

	<u>Taux</u>
	(en % de l'indice brut terminal de la fonction publique)
Maire :	8.50 %
1 <sup>er</sup> Adjoint :	3.00 %
2 <sup>ème</sup> Adjoint :	2.25 %
3 <sup>ème</sup> Adjoint :	1.50 %

**Points à aborder aux prochaines réunions de Conseil**

- . Nettoyage du village
- . Organisation des locations de la salle des fêtes
- . Organisation du site internet et informations
- . Métrage des chemins
- . Demande à la Communauté de Communes Loue Lison (CCLL) la date de livraison des matériaux d'entretien de voirie

FIN DE SEANCE : 21h45

Le Maire,



*[Handwritten signature]*